

THOMAS PIKETTY est économiste, directeur d'études à l'EHESS, professeur à l'École d'économie de Paris. Son dernier livre, *Le Capital au xx^e siècle* (paru au Seuil), est un best-seller en France et aux États-Unis. Il est l'auteur d'analyses historiques et théoriques consacrées à la relation entre développement économique et répartition des richesses. Ces travaux l'ont conduit à mettre en évidence l'importance des institutions politiques et fiscales en la matière.

Production : **Emmanuel Laurentin** et **Jean Birnbaum**

Leçon inaugurale des Rencontres de Pétrarque, à Montpellier. À cette occasion, Thomas Piketty a reçu le prix Pétraque de l'essai France Culture/Le Monde pour son livre *Le Capital au xx^e siècle*.



DE BEAUX LENDEMAINS



LES RENCONTRES DE PÉTRARQUE
Diffusion le 21/07/14

« Courage et en avant ! » Par ses mots, Enjolras, le républicain des *Misérables*, terminait sa diatribe sur le progrès, qui qualifia si bien le xix^e siècle. C'est aujourd'hui un économiste, à la renommée désormais mondiale, Thomas Piketty, qui nous permet de rompre avec la sinistrose actuelle et de renouer avec l'espoir. Celui de contrôler le capitalisme et de mettre l'économie au service de l'intérêt général.

Je voudrais développer une vision raisonnée, optimiste, du progrès. Mais avant d'expliquer pourquoi et comment, il faut remonter aux sources, essayer de dissiper certaines illusions sur la nature du progrès et les moyens d'y parvenir. Je commencerai par citer un texte de Condorcet de 1794, il est issu de *l'Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, un très beau titre représentatif de l'époque.

« Il est aisé de prouver que les fortunes naturelles tendent naturellement à l'égalité et que leur excessive disproportion ou ne peut exister ou doit promptement cesser si les lois civiles n'établissent pas des moyens factices de les perpétuer et de les réunir, et si la liberté du commerce et de l'industrie fait disparaître l'avantage que tout droit prohibitif, tout droit fiscal, donne à la richesse acquise. »

Cette phrase est très forte, car elle dit quelque chose de précis. Pour Condorcet, il suffit de supprimer les privilèges aristocratiques et les privilèges des corporations, il suffit d'établir l'égalité d'accès aux différents métiers, au droit de propriété. Condorcet lance un des messages d'espoir formidables de la Révolution française qui nous questionne toujours aujourd'hui, car cette foi dans la concurrence et dans l'égal accès au droit de propriété comme sources de tout progrès et comme conditions suffisantes pour parvenir à un idéal d'égalité méritocratique, cette croyance très excessive et exagérément optimiste, existe encore aujourd'hui. Nous la retrouvons dans la construction européenne, elle-même bâtie sur l'idée qu'une concurrence pure et non faussée suffit à nous garantir cet état de justice sociale. Nous la retrouvons dans des débats plus récents sur la libéralisation d'un certain nombre de professions réglementées. Je ne dis pas que cette libéralisation est une mauvaise chose en soi, mais en faire l'instrument principal du progrès et de la justice est un peu excessif. Condorcet

dans cette phrase exprime un espoir dans la Révolution française et dans ce qu'elle doit permettre d'atteindre en termes d'égalité et d'inégalité, dont nous pouvons dire aujourd'hui, avec le recul, qu'il ne s'est pas réalisé.

Je suis très frappé dans mes recherches par la situation de la France à la fin du XIX^e siècle et dans l'avant-Première Guerre mondiale. Nous y relevons un niveau d'inégalités et de concentration des fortunes tout aussi élevé que dans le Royaume-Uni monarchique qui, lui, n'a pas fait la Révolution française. Malgré tout, il existe cette idée que la Révolution française, l'établissement d'une égalité face au droit de propriété et à l'accès aux différentes professions, la suppression des privilèges aristocratiques ont permis de réaliser l'égalité. Ce qui est très frappant quand on étudie la France de 1900-1910, c'est qu'elle présente une concentration des fortunes aussi élevée que sous l'Ancien Régime, voire un peu plus. Certes, les données modernes sur les patrimoines et les successions commencent surtout avec la Révolution française qui, si elle ne met pas en place une société juste et idéale, établit néanmoins un observatoire des fortunes et des patrimoines, avec un système d'enregistrement des biens de toute nature à partir des années 1790.

Nous ne pouvons donc pas vraiment comparer avec l'avant-Révolution, mais, en tout cas, nous pouvons suivre l'évolution de la concentration des patrimoines depuis la Révolution jusqu'à la Première Guerre mondiale et, dans une certaine mesure, jusqu'à aujourd'hui. Nous pouvons affirmer que cet idéal d'égalité que Condorcet annonce en 1794, cette marche en avant vers une société toujours plus égale grâce à la Révolution française, ne s'est pas réalisé. En 1913, le niveau de concentration des patrimoines, des inégalités, semble aller grandissant. Les tensions sociales extrêmes qui caractérisent l'époque et qui poussent les pays capitalistes dans une concurrence effrénée pour sécuriser leurs investissements extérieurs sont en partie dues à ces très fortes inégalités. À Paris, en 1913, 70 % des patrimoines sont transmis par 1 % de la population, 90 % par



10 % de la population et les deux tiers de la population meurent sans aucun patrimoine ou avec quelques maigres draps ou meubles permettant tout juste de payer les droits d'obsèques, à l'image du père Goriot un siècle plus tôt. À l'époque, les héritiers spirituels de Condorcet insistent beaucoup sur le fait que la Révolution française rend l'impôt progressif inutile en France. La France est la dernière à le mettre en place par une loi votée le 15 juillet 1914. Dans tous les pays de développement comparable, l'impôt progressif sur le revenu a été créé avant la Grande Guerre. Ce retard est lié à cette foi dans la Révolution française, dans le fait qu'elle a créé l'égalité, les conditions du progrès et que nous pouvons nous arrêter là. Les mêmes qui

refusent l'impôt progressif en France, les républicains dits du centre droit, mais qui sont très libéraux par rapport à l'intervention de l'État, indiquent qu'il serait très adapté au Royaume-Uni monarchique qui, lui, n'a toujours pas résolu ses problèmes inégalitaires liés à l'aristocratie. Cette foi dans l'idéal républicain permet de justifier le refus de l'impôt progressif ou, de façon générale, de refuser de voir des inégalités bien réelles. Nous le constatons encore aujourd'hui dans la façon dont la puissance publique peut, en toute bonne conscience, investir trois fois plus d'argent public pour les élèves des grandes écoles que pour les étudiants à l'Université, exacerbant ainsi les inégalités initiales. Mais puisque tout cela est républicain, évidemment, c'est parfaitement acceptable. Cette foi dans l'idéal républicain a été utilisée à tort et à travers pour justifier des inégalités tout à fait extrêmes.

Essayons de voir quelles institutions permettent de réaliser véritablement le progrès. Si on avait demandé en 1794 à Condorcet à quoi ressemblerait la concentration des fortunes un siècle plus tard, en 1900 et 1910, il aurait sans doute répondu que les fortunes seraient moins concentrées que sous l'Ancien Régime. Une fois supprimés les privilèges aristocratiques, la concentration terrienne, une fois découverts le progrès technique, de nouvelles voies de production, de nouvelles façons d'accumuler de la richesse, naturellement, la richesse se diffuserait, entraînant la diminution des inégalités liées à cette société d'ordres de l'Ancien Régime. Comment expliquer que nous n'observons rien de la sorte et que, à la veille de la Première Guerre mondiale, nous constatons une concentration des fortunes tout aussi extrême qu'un siècle plus tôt ? Il existe sans doute plusieurs éléments d'explication. J'ai essayé d'insister sur un de ces éléments dans mon travail. La croissance économique moderne ne suffit pas pour contrebalancer le fait que le rendement du capital, qu'il soit terrien ou industriel, soit structurellement plus fort que le taux de croissance. Cette inégalité entre le rendement du capital et le taux de croissance est réelle. Les économistes

utilisent souvent beaucoup trop de complexités mathématiques et de concepts excessivement élaborés par rapport aux matériaux empiriques qu'ils ont à expliquer, mais un petit peu de théorie, voire des équations simples, peuvent s'avérer utiles. Je note dans mon livre ce principe : « R supérieur à G », le rendement du capital est supérieur au taux de croissance. Il est important de bien se rendre compte qu'il s'agissait d'une évidence pour tout le monde sous l'Ancien Régime. Les gens ne le formulaient pas ainsi, mais le taux de croissance était nul, la société se reproduisait presque à l'identique d'une génération à l'autre, la population augmentait très lentement et le progrès technologique aussi. Le taux de croissance était donc infinitésimal, contrairement au rendement du capital. Celui de la terre était par exemple de l'ordre de 4 ou 5 %. Tout lecteur de romans de 1750, 1800 ou 1850 sait bien que, pour avoir mille livres de rente, il faut vingt mille livres de capital. Cinq pour cent de vingt mille livres produit mille livres. Ce n'est pas un problème technique ou économique, mais quelque chose qui structure la société, puisque cela permet à un groupe de propriétaires de vivre de leur capital et de se consacrer à autre chose que leur propre subsistance.

La croissance économique moderne et l'égalité d'accès au droit de propriété ont peut-être permis à des groupes bourgeois d'accéder à la propriété plus facilement qu'auparavant, mais cela n'a pas changé cette réalité. Le taux de croissance au XIX^e siècle avec la révolution industrielle passe de 0 % par an à 1 ou 1,5 %. Il n'y a qu'au XX^e siècle, pendant les Trente Glorieuses et dans les phases de reconstruction du pays, que nous constatons des taux de croissance de 4 ou 5 % par an. La croissance n'augmente pas, y compris dans des phases où les innovations sont nombreuses entre 1900 et 1910, période où se développent l'automobile, l'électricité, la radio, le transatlantique, les placements internationaux. Malgré ces innovations, le taux est de 1 à 1,5 % par an et ne contrebalance pas le fait que le rendement du capital, notamment les nouvelles formes d'investissement

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE N'A PAS AFFECTÉ LA REPRODUCTION DES INÉGALITÉS

industriel, peut atteindre et largement dépasser 5 %, jusqu'à 6 ou 8 %. Finalement, cet écart n'a pas été modifié, ni par la Révolution française – le fait d'être passé d'une monarchie à une république n'y change rien –, ni par la croissance industrielle. Cette dernière a augmenté le taux de croissance, mais le rendement du capital a lui aussi augmenté. Quand le rendement du capital est supérieur au taux de croissance, cela ne veut pas dire que les inégalités vont croître à l'infini. Mais plutôt que les inégalités peuvent se perpétuer dans le temps. Quand le rendement du capital est de 5 % par an et le taux de croissance de 1 %, cela veut juste dire que vous pouvez vous permettre de consommer les quatre cinquièmes de ce que vous rapporte votre capital et réinvestir uniquement un cinquième, en supposant qu'il n'y ait pas d'impôt. En réinvestissant uniquement un cinquième, votre capital va croître au même rythme que la taille de l'économie. Cette situation est idéale pour reproduire les inégalités dans le temps. La situation est à peine plus compliquée que sous l'Ancien Régime,

quand la croissance était de 0 % – là, vous n'avez rien besoin de réinvestir, sauf qu'il y a quand même toujours un peu d'irrigation, d'investissement pour maintenir le capital. Réinvestir un cinquième plutôt que zéro vous laisse quand même quatre cinquièmes de votre capital pour votre consommation. La logique profonde de la reproduction des inégalités dans le temps par la détention du patrimoine n'a donc pas été fondamentalement affectée par la Révolution française, ni par la croissance industrielle moderne.

La situation est la même aujourd'hui qu'en 1900-1910. Simplement, entre les deux, des chocs ont eu lieu qui ont modifié cet équilibre d'une façon tout à fait dramatique. Les destructions de capital liées à la Première Guerre mondiale, à la crise des années 1930, à la Seconde Guerre mondiale ont réduit le rendement privé du capital à un niveau très bas pendant presque un demi-siècle. Puis la phase de reconstruction liée aux guerres a été accompagnée d'une croissance exceptionnellement rapide et a également concerné les institutions publiques. Les guerres

mondiales ont beaucoup contribué à l'émergence de nouveaux compromis sociaux et politiques qui, avant 1914, semblaient impossibles. Un impôt progressif sur le revenu instauré en France par la loi du 15 juillet 1914 est créé pour financer une guerre. Ce n'est pas l'idéal, mais, au moins, cela change durablement l'équilibre politique. De toute évidence, la révolution bolchévique en 1917 modifie totalement les rapports de force, l'équilibre social et politique autour de ces questions de redistribution et d'inégalités. Les mêmes groupes politiques qui en 1914 refusaient l'impôt sur le revenu à 2 % acceptent subitement en 1920 un impôt sur le revenu à 60 %, en se disant que cela vaut peut-être mieux que l'expropriation et la révolution communiste. Tout cela a un impact profond sur les nouveaux compromis sociaux, l'État providence, le système éducatif, le système de santé, le rôle dévolu aux organisations syndicales, la fiscalité progressive. Toutes ces institutions qui se mettent en place à l'issue des chocs de la période 1914-1945 sont profondément marquées par ces chocs, par la révolution bolchévique. À l'inverse, la chute du mur de Berlin en 1989 et de l'Union soviétique en 1990 nous fait à nouveau entrer dans une phase de domination idéologique de l'idée d'autorégulation absolue par les marchés, à tel point que nous en sommes revenus à des discours parfois aussi naïfs que celui de Condorcet et souvent moins sympathiques, car Condorcet luttait contre l'Ancien Régime. Aujourd'hui, cette même foi dans l'autorégulation des marchés est exprimée sans aucune limite.

Parfois, cela en devient presque risible. Je me souviens de l'actuel président de la Banque centrale européenne qui, quand il a pris ses nouvelles fonctions, a été interviewé par *Le Monde* et d'autres quotidiens du continent lui demandant ce qu'il fallait faire pour sauver l'Europe. Il a eu cette phrase lapidaire : « Il faut s'attaquer aux rentes. » Tout le monde s'est demandé ce qu'il voulait dire. Il semblerait que ce qu'il avait en tête était la libéralisation des taxis, des coiffeurs. J'aimerais beaucoup trouver plus facilement un taxi dans la rue à

Paris, mais de là à penser que nous allons sauver la civilisation européenne et la planète toute entière en libéralisant les taxis et les coiffeurs, voici une croyance dans le progrès tout à fait étonnante. Il existe une foi dans la concurrence pure et non faussée comme source de tout bien un peu folle, à tel point qu'elle a un impact sur le langage. Le mot même de « rente » a complètement changé de sens. Quand nous parlons de « rente » aujourd'hui, nous avons en tête une rente de monopole, c'est donc une imperfection de la concurrence qui crée la rente. Dès lors que la concurrence sera libre et non faussée, la rente disparaîtra. Alors qu'en vérité le fait que le rendement du capital soit supérieur au taux de croissance n'a rien à voir avec un problème de monopole ou de concurrence imparfaite. Quand on emploie le mot « rente » au XIX^e siècle, personne ne pensait à une rente de monopole, il s'agit simplement du fait de posséder de la terre ou des machines, des équipements. La rareté du capital, au sens où la quantité de terre, d'équipements disponibles par rapport au nombre de bras qui souhaitent travailler n'est pas infinie, fait que posséder un hectare de plus de terre ou un outil de plus permet de produire davantage, et le propriétaire exploite au maximum cet avantage pour obtenir un rendement de son capital. C'est même la rationalité économique absolue dans un monde de concurrence pure et parfaite, comme les livres de cours d'économie aiment le décrire, qui produit l'existence de ce rendement du capital. Il existe un problème de fondation intellectuelle, car, en ce début du XXI^e siècle, nous sommes revenus par moments à un espoir digne de la fin du XVIII^e siècle selon lequel l'égalité d'accès aux professions, la libre concurrence vont résoudre tous les problèmes. Cela ne va pas fonctionner, malheureusement.

Je vais rapidement indiquer à quel point le marché, la propriété privée, sous certaines formes, avec certaines régulations, peuvent faire partie de la solution. La solution consistant à abolir radicalement la propriété privée, comme l'a tenté la révolution bolchévique, continuant la Révolution française selon certains, a été un

L'OUTIL DÉMOCRATIQUE IDÉAL EST L'IMPÔT PROGRESSIF, Y COMPRIS SUR LE PATRIMOINE

désastre absolu. Elle a peut-être permis par la pression mise sur les pays capitalistes d'obtenir un certain nombre de réformes qui n'auraient pas eu lieu autrement, mais cette façon d'obtenir les réformes est tout de même assez coûteuse et nous pouvons espérer en trouver d'autres. La propriété privée, le marché peuvent faire partie de la solution à condition de les remettre au pas, à condition que les institutions démocratiques à tous les niveaux les replacent au service de l'intérêt général. Il s'agit de la réappropriation démocratique de ce qui devrait simplement être des outils et non une fin en soi. Cet effort concerne différents niveaux d'institutions, global, mondial, et aussi très local. Je voudrais prendre quelques exemples.

Dans un monde où le rendement du patrimoine est structurellement plus élevé que le taux de croissance, l'inégalité d'accès à différents types de rendement sur le patrimoine s'est de plus accrue. Ce point vaut particulièrement pour les plus hauts patrimoines et a sans doute été accentué par la dérégulation financière qui permet

à certains portefeuilles importants d'accéder à des produits financiers sophistiqués, alors que, quand vous allez avec dix mille, cinquante mille ou cent mille euros chez votre banquier, le rendement qui vous est proposé n'est pas forcément faramineux. Ceci exacerbe encore un peu plus l'effet de cette inégalité structurelle entre le rendement du capital et le taux de croissance. Quelle est la bonne façon de réguler cette dynamique ?

L'outil démocratique idéal est évidemment l'impôt progressif, mais cette fois-ci, pour les décennies à venir, il s'agit non seulement de l'impôt progressif sur le revenu créé en France en 1914, mais aussi d'un impôt progressif sur le patrimoine, éventuellement à des taux très élevés sur les patrimoines importants en rapport avec les rendements effectivement observés. Cela peut aller assez loin. L'impôt sur les plus gros patrimoines peut atteindre 5, 10 % par an ou davantage lorsque des rendements plus élevés sont observés. Ce n'est pas l'expropriation absolue, mais cela équivaut quand même à une remise en cause annuelle, douce, pré-

visible, mais assez vigoureuse, du droit de propriété. Cela permet en même temps de laisser les accumulations de taille plus modérée se faire au service de l'économie et de la société. Cet outil est une façon de mettre en place une limitation de la concentration de la propriété au sommet de la société, et en même temps une mobilité sociale permettant à de nouveaux groupes d'accumuler du patrimoine, d'ouvrir un restaurant, d'acheter un appartement un peu plus loin, qui sont évidemment des sources positives pour le progrès social comme pour le progrès économique et qu'il serait absurde de vouloir surtaxer. Il s'agit bien d'avoir non pas un prélèvement global plus élevé en général ou sur le patrimoine, mais un prélèvement progressif qui épargne les patrimoines moindres et qui taxe de façon plus importante les patrimoines les plus considérables. Cela demande beaucoup de coopération internationale et, par moments, il est tentant de se dire que tout cela est impossible et ne verra jamais le jour. Notons qu'un pessimisme similaire régnait il y a un siècle à propos de l'impôt sur le revenu.

L'histoire de l'impôt et des inégalités est donc faite de surprises. Je ne suis pas excessivement impressionné par tous ceux qui savent à l'avance ce qu'il va se passer ou ce qu'il ne va pas se passer. Les rapports de forces politiques évoluent parfois plus rapidement qu'on ne le pense, des formes de mobilisation sociale et politique peuvent permettre d'imposer des solutions qui, quelques années auparavant, semblaient impossibles. Il y a quelques années, pour prendre un exemple, la taxe sur les transactions financières paraissait inenvisageable, la fin du secret fiscal en Suisse aussi. Il ne s'est pas passé grand-chose, mais ce sont des choses que beaucoup auraient doctement écartées comme ne pouvant jamais se produire. Cette démocratisation ne concerne d'ailleurs pas simplement la régulation financière et fiscale à un niveau étatique ou européen, elle concerne aussi le niveau local. Dans les entreprises notamment, nous avons besoin d'inventer de nouvelles formes de gouvernance démocratique. Il était de bon ton après la chute du Mur d'expli-



quer que la société par actions avec le tout pouvoir aux actionnaires était la seule façon d'organiser les activités humaines. Nous nous rendons compte aujourd'hui, ne serait-ce qu'avec les succès économiques de l'Allemagne où les salariés ont des voix non pas consultatives mais décisionnelles au sein des conseils d'administration de toutes les grandes entreprises, que la participation directe des salariés dans la gouvernance du capital non seulement ne va pas à l'encontre du progrès économique et social, mais en est souvent une condition. Nous voyons aussi se développer dans toutes sortes de secteurs d'activité, à commencer par la culture, la connaissance et les médias, des formes de gouvernance, de limitation du pouvoir des détenteurs du capital, des actionnaires, qui sont absolument indispensables même si elles restent aujourd'hui très insuffisantes.

Je conclurai en disant qu'il est possible de reprendre ce cours du progrès en élargissant l'interprétation de l'article 1 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui commence par proclamer l'égalité des droits, puis admet, dans sa deuxième partie, la possibilité d'une inégalité, tout en essayant de la limiter. La phrase dit exactement : « Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » Dans l'interprétation de l'époque, les distinctions sociales désignaient notamment les privilèges liés à l'appartenance à l'aristocratie, des privilèges purs et durs entre différents groupes sociaux ou des privilèges d'accès à des professions. Mais nous pouvons interpréter cette phrase de façon plus ambitieuse. Quand on dit que les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune, alors toutes les formes d'inégalité ne peuvent être

fondées que sur l'utilité commune, ce qui renverse quand même le sens de la preuve par rapport à beaucoup de discours. En règle générale, l'inégalité n'est pas fondée sur l'utilité commune, elle est fondée sur l'utilité de ceux qui en bénéficient et qui se trouvent en haut de l'échelle. Ils essaient de prétendre qu'elle est utile à tout le monde, mais, dans bien des cas, si nous regardons le fonctionnement du système éducatif, de notre système fiscal où de grandes sociétés multinationales payent moins d'impôts que des petites et moyennes entreprises, il ne répond pas à l'utilité commune. Si nous interprétons ce principe d'une façon plus exigeante, cela conduit à une réflexion sur les institutions démocratiques en termes de transparence dans la gouvernance, de fiscalité progressive, d'éducation, qui peut donner naissance à une nouvelle conception du progrès et à la façon de le mettre en place dans nos sociétés d'aujourd'hui.

Je conclurai également en notant que le progrès passe aussi et surtout par la démocratisation de l'accès au savoir, aux connaissances. Je voudrais terminer en disant ma conviction profonde : les questions d'argent sont trop importantes pour être laissées à de petits groupes d'experts qui prétendent être titulaires d'une science qu'en réalité ils ne détiennent pas. Il est urgent que tout le monde se saisisse de ces questions de revenus, de patrimoines, qui ne sont pas des sujets techniques que nous pouvons déléguer à d'autres, qui ne sont pas une matière facultative. Ma seule ambition dans mes recherches a été de mettre à la disposition du plus grand nombre tous ces matériaux historiques sur les inégalités, les revenus, les patrimoines, les dettes publiques. Nous avons déjà connu par le passé des crises inégalitaires, des crises de la dette publique encore plus importantes que celle que nous vivons aujourd'hui. Remettre toutes ces questions dans une perspective historique et comparative, comme j'essaie de le faire dans mes recherches en sciences sociales, peut favoriser si ce n'est un échange apaisé sur ces sujets toujours passionnés et conflictuels, au moins un débat démocratique mieux informé. ■